

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE

### PROJET DE REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BARDOS

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par Décision en date du 05 septembre 2019, le Président de l'Agglomération a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au **projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de BARDOS** qui se déroulera pendant une durée de 32 jours consécutifs du :

**Lundi 14 octobre 2019 à 9h00 au Jeudi 14 novembre 2019 à 17h00**

L'autorité compétente en matière d'urbanisme est la Communauté d'Agglomération Pays Basque et le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bardos sera approuvé par délibération du conseil d'Agglomération après enquête publique.

Le dossier d'enquête publique est constitué d'une version papier et une version dématérialisée. Il comprend le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bardos (comportant un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durables, des orientations d'aménagement et de programmation, un règlement écrit et graphique, des annexes et un dossier administratif), le dossier administratif comportant les pièces énoncées à l'article R.123-8 du Code de l'Environnement (dont les avis exprès émis), ainsi que les registres d'enquête papier et électronique.

Le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bardos a fait l'objet d'une évaluation environnementale, figurant dans le rapport de présentation et le résumé non technique. L'autorité administrative environnementale compétente sur cette évaluation environnementale, a été consultée conformément à l'article R104-25 du code de l'urbanisme. Son avis sera joint au dossier soumis à enquête publique

L'autorité compétente en matière d'urbanisme est la Communauté d'Agglomération Pays Basque. Le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bardos, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui seront joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil d'Agglomération.

Monsieur Pierre LAFFORE, retraité de la fonction publique, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision du Tribunal Administratif de PAU n° E19000129/64 en date du 07 août 2019.

Le dossier papier sera déposé à la mairie de Bardos, pour y être consulté pendant toute la durée de l'enquête aux jours habituels d'ouverture de la mairie du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Le dossier dématérialisé est consultable sur le site internet de l'Agglomération [www.communaute-paysbasque.fr](http://www.communaute-paysbasque.fr) et sur le registre dématérialisé accessible en suivant le lien : <https://www.registre-dematerialise.fr/1549>

Un accès gratuit au dossier d'enquête est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique en mairie de Bardos aux horaires habituels d'ouverture.

Toute personne peut également obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête publique sur sa demande et à ses frais auprès de la Communauté d'agglomération Pays Basque.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra :

- consigner directement ses observations sur le registre d'enquête publique tenu en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture,
- adresser ses observations par écrit au commissaire-enquêteur au siège de l'enquête publique : Monsieur le Commissaire enquêteur du dossier du PLU de Bardos – mairie de Bardos, Château de Salha, 64520 Bardos avec la mention « NE PAS OUVRIR »
- transmettre ses observations par voie électronique, préférentiellement sur le registre dématérialisé visé ci-dessus <https://www.registre-dematerialise.fr/1549> ou à l'adresse [mairie@bardos.fr](mailto:mairie@bardos.fr)

Toute observation, courrier postal ou courriel, réceptionné après le 14 novembre 2019 à 17h00 ne pourra être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Le siège de l'enquête sera en mairie de Bardos

Le Commissaire-enquêteur se tiendra à disposition du public en mairie de Bardos, les :

- - **Lundi 14 octobre 2019 de 9h à 12h ;**
- - **Lundi 21 octobre 2019 de 14h à 17h ;**
- - **Lundi 28 octobre 2019 de 9h à 12h ;**
- - **Jeudi 14 novembre 2019 de 14h à 17h**

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées établis par le commissaire-enquêteur pourront être consultés à la Mairie de Bardos et à la Communauté d'Agglomération Pays Basque aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, ainsi que sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Pays Basque <http://www.communaute-paysbasque.fr> pendant une durée d'un an

Le Président